



## **Note à l'attention des représentants de la presse**

### **Campagne d'information et de sensibilisation concernant l'inscription des non-Luxembourgeois sur les listes électorales dans le cadre des élections européennes de 2014**

Madame, Monsieur,

Le 25 mai 2014 auront lieu les élections européennes.

Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne non-luxembourgeois, qui sont domiciliés au Grand-Duché, peuvent choisir de participer au vote au Luxembourg et élire les représentants luxembourgeois pour le Parlement européen.

Dans ce cas, ils doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 28 février 2014.

Il importe donc d'informer et de sensibiliser les personnes concernées.

C'est dans ce contexte que l'OLAI (Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration, ministère de la Famille et de l'Intégration) a préparé une campagne d'information et de sensibilisation ayant comme but d'informer les ressortissants européens non-luxembourgeois résidant au Luxembourg sur le droit et les conditions de vote dans le cadre des élections européennes et de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de presse de présentation de la campagne.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir informer vos lecteurs à ce sujet. Nous restons à votre entière disposition pour des renseignements supplémentaires ou pour toute autre aide nécessaire pour la réalisation d'articles, d'interviews, de reportages, voire d'une série d'articles/reportages.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir insérer un lien de votre site Internet vers le site [www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu), voire publier le banner que vous trouverez en annexe.

En vous remerciant, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Office luxembourgeois de l'accueil  
et de l'intégration



[jepeuxvoter.lu](http://jepeuxvoter.lu)  
[ichkannwaehlen.lu](http://ichkannwaehlen.lu)  
[icanvote.lu](http://icanvote.lu)  
[euossovotar.lu](http://euossovotar.lu)

**Campagne d'information et de sensibilisation  
concernant l'inscription des étrangers sur les listes  
électorales dans le cadre des élections européennes  
de mai 2014**

**Dossier de presse**

**Luxembourg, le 21 janvier 2014**

## SOMMAIRE

1. Contexte	p. 4
2. Objectifs de la campagne	p. 4
3. Messages	p. 4
4. Outils de communication	p. 5
5. Réalisation de la campagne	p. 5
6. Pour en savoir plus	p. 6
7. Contact	p. 7
8. Annexes	p. 8

## 1. Contexte

Le 25 mai 2014 auront lieu les élections européennes.

Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne non-luxembourgeois, qui sont domiciliés au Grand-Duché, peuvent :

1. soit élire les parlementaires européens de leur pays d'origine (dans ce cas, ils doivent s'adresser aux autorités compétentes de leur pays d'origine ou à leur consulat),
2. soit élire les parlementaires européens du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où ils choisissent de voter au Luxembourg, ils doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 28 février 2014 (c'est-à-dire au plus tard jeudi le 27 février 2014).

**Si jusqu'ici, il fallait résider au Grand-Duché de Luxembourg depuis deux ans pour pouvoir participer, la condition de résidence vient d'être supprimée par le vote de la loi du 17 décembre 2013 portant modification de la loi électorale.<sup>1</sup>**

## 2. Objectifs de la campagne

Les objectifs de la campagne sont d'informer les ressortissants de l'Union européenne non-luxembourgeois résidant au Luxembourg sur le droit et les conditions de vote dans le cadre des élections européennes et de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales.

## 3. Messages

La campagne est placée sous le slogan simple et interpellant « JE PEUX VOTER, DONC JE M'INSCRIS ».

Le message principal est celui qu'aux élections européennes de 2014, tous les ressortissants de l'Union européenne pourront voter au Luxembourg sous condition de s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le 27 février 2014 !

Les principaux outils de la campagne insistent notamment sur les informations suivantes :

---

<sup>1</sup> Vu les délais importants de réalisation, la version imprimée du dépliant fait encore référence à la condition de résidence de 2 ans, avec la remarque qu'un projet de loi était engagé dans la procédure législative. Une version mise à jour du dépliant existe en 23 langues sur [www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu)

- Pourquoi voter ? (l'importance des décisions du Parlement européen dans la vie de tous les jours)
- Qui peut voter ?
- Comment s'inscrire sur les listes électorales ?
- Comment voter ?

#### 4. Outils de communication

La campagne se base essentiellement sur les moyens de communication suivants :

- **Dépliant** « Je peux voter, donc je m'inscris » dans les 23 langues officielles de l'UE. Le dépliant donne les informations les plus importantes (pourquoi voter ? qui peut voter ? comment s'inscrire sur les listes électorales ? comment voter ?) et renvoie vers plusieurs sources pour trouver des informations supplémentaires. Le dépliant sera diffusé via l'OLAI, mais aussi via les associations, les communes, etc. Il peut gratuitement être commandé auprès de l'OLAI ([jacquie.zahlen@olai.etat.lu](mailto:jacquie.zahlen@olai.etat.lu)).
- **Présentoirs** pour les dépliants,
- **Site Internet** [www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu), qui donne des informations plus détaillées en 4 langues (allemand, français, anglais, portugais),
- **Banners** Internet,
- **Relations presse**,
- « **Kakémonos** » dans les rues piétonnes de la ville de Luxembourg au cours du mois de février 2014,
- **Stand** composé de plusieurs éléments, gratuitement mis à disposition des communes, associations, etc.
- **Spot cinéma**, réalisé par le bureau d'information au Luxembourg du Parlement européen ;
- etc.

L'OLAI a en outre pris contact avec le ministère de l'Intérieur en vue d'organiser une **Journée nationale de l'inscription** dans les communes le 8 février 2014 et de sensibiliser les communes à prolonger leurs heures d'ouverture.

#### 5. Réalisation de la campagne

La campagne est réalisée par l'OLAI, en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, dont le bureau d'information luxembourgeois du Parlement européen, le ministère de l'Intérieur et le SYVICOL.

Etant donné qu'à la fois les associations et les communes (et notamment les commissions consultatives communales d'intégration CCCI) sont beaucoup plus proches du public cible, connaissent mieux leurs besoins et sont plus aptes à diffuser le message auprès de toutes les communautés composant la population luxembourgeoise, l'OLAI les soutient financièrement et au niveau logistique pour réaliser des actions de sensibilisation ciblées, mais complémentaires à la campagne nationale.

Exemples de projets soutenus suite à un appel à projets :

- Organisation de séances d'information / conférences,
- Envoi de lettres personnalisées dans différentes langues,
- Création de pages facebook,
- Aide administrative dans la démarche d'inscription,
- Création d'un spot TV à diffuser sur RTP international,
- Emissions radios (Radio Latina...),
- Communication dans les bulletins communaux (*Gemengebuet*) et les sites Internet des communes,
- Organisation de manifestations,
- etc.

L'ensemble des moyens de sensibilisation développés au niveau national sont mis gratuitement à disposition des associations et communes (le dépliant permet même aux associations/ communes d'ajouter leur propre logo pour communiquer en leur nom).

L'OLAI a en outre lancé une « formation de multiplicateurs » pour former les membres des associations et des commissions consultatives et leur proposer une connaissance approfondie de la législation, des outils de communication, des pistes de réflexion et un échange de bonnes pratiques en matière d'incitation des étrangers à s'inscrire sur les listes électorales.

La campagne a été réalisée par l'agence de communication DETE, qui avait déjà réalisé la campagne d'information et de sensibilisation des non-Luxembourgeois dans le cadre des élections communales de 2011. Pour des raisons de cohérence et de coût, la campagne 2014 se veut dans la continuité de celle de 2011.

## **6. Pour en savoir plus**

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le droit de vote des non-Luxembourgeois sur [www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu).

## 7. Contact

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Jacquie Zahren

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)

Relations avec les communes, Communication

7-9, av. Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

Tél. : 247 8 5753

GSM : 621 134 789

Fax : 247 8 5730

[jacquie.zahren@olai.etat.lu](mailto:jacquie.zahren@olai.etat.lu)

[www.olai.public.lu](http://www.olai.public.lu)

[www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu)

## 8. Annexes :

- Logo de la campagne
- Dépliant
- Site Internet
- Lay-out des kakémonos
- Banner
- Vue des éléments du stand

Logo de la campagne



jepeuxvoter.lu  
ichkannwaehlen.lu  
icanvote.lu  
eupossovotar.lu

Dépliant de la campagne (version française)



Je peux voter,  
alors je m'inscris.

Aux élections européennes  
de 2014, tous les ressortissants de  
l'Union européenne habitant au Luxem-  
bourg pourront s'exprimer.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT  
LE 28 FÉVRIER 2014!



[jepeuxvoter.lu](http://jepeuxvoter.lu)  
[ichkannwaehlen.lu](http://ichkannwaehlen.lu)  
[icanvote.lu](http://icanvote.lu)  
[eupossovotar.lu](http://eupossovotar.lu)

## Dépliant de la campagne (suite)



**Le 25 mai 2014 auront lieu les élections européennes, c'est-à-dire que l'ensemble des citoyens européens élisent leurs représentants au sein du Parlement européen.**

Si vous êtes ressortissant européen, vous avez le droit de voter aux élections du Parlement européen.

**Saisissez votre droit et exprimez votre opinion !**

### POURQUOI VOTER ?

Le Parlement européen adopte des lois qui influencent votre vie, en gardant à l'esprit l'intérêt commun des Européens.

Par exemple, à travers le budget de l'UE, il veille à la manière dont votre argent est dépensé. Il est aussi au cœur de l'accord sur le financement de l'UE pour les années à venir.

Surtout, c'est le Parlement européen qui élira le prochain chef de l'exécutif européen qui reflétera alors la majorité des suffrages exprimés le 25 mai 2014.

**Voter, c'est donc participer à la définition de la politique européenne !**

### QUI PEUT VOTER ?

Les Luxembourgeois sont inscrits d'office sur les listes électorales et seront automatiquement convoqués pour les élections.

Si vous êtes non-luxembourgeois, ressortissant de l'Union européenne, vous pouvez en principe soit élire les parlementaires européens de votre pays d'origine, soit choisir de participer à l'élection des représentants luxembourgeois au Parlement européen.

Dans ce dernier cas, vous devez :

- avoir 18 ans le jour des élections,
- résider au Luxembourg,
- vous inscrire avant le 28 février 2014 sur les listes électorales de votre commune de résidence !

### COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour vous inscrire sur la liste électorale, il suffit de vous présenter à votre administration communale avec une pièce d'identité en cours de validité et de remplir une demande d'inscription sur place.

Vous pouvez vous inscrire à tout moment. Pour pouvoir participer aux élections européennes du 25 mai 2014, vous devez toutefois vous inscrire avant le 28 février 2014. L'inscription est gratuite.

Une fois inscrit, vous le resterez tant que vous êtes résident au Luxembourg. Vous pourrez vous désinscrire à tout moment. Le vote est obligatoire au Luxembourg. Le vote par correspondance est également possible.

(Remarque : le fait d'être inscrit sur les listes électorales pour les élections communales ne vous donne pas le droit de voter pour les élections européennes. En effet, il s'agit de deux listes différentes et une inscription sur chacune des listes s'impose).

### COMMENT VOTER ?

Plusieurs jours avant les élections, vous recevez une convocation qui vous indique le lieu, la date et l'horaire pour exprimer votre vote, de même que des instructions de vote.

Pour les élections européennes, il y a six candidats à élire pour le Grand-Duché de Luxembourg : vous pouvez soit cocher une liste avec 6 candidats, soit donner vos 6 voix à différents candidats, qu'ils se trouvent sur la même liste ou sur des listes différentes.

Les sièges seront attribués aux candidats ayant obtenu le plus de voix.

**Voter est un droit ! Soyons nombreux à participer aux élections européennes du 25 mai 2014 !**

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Informations utiles sur le droit de vote des non-Luxembourgeois sur [jepeuxvoter.lu](http://jepeuxvoter.lu)
- Jeux-quizz « Je vote » : [jevote.public.lu](http://jevote.public.lu)
- Informations générales concernant les élections : [elections.public.lu](http://elections.public.lu) et [guichet.lu](http://guichet.lu)
- Contact : [info@olai.public.lu](mailto:info@olai.public.lu)

Tous les ressortissants de l'UE ont également le droit de devenir candidat aux élections européennes. Pour plus d'informations, visitez [jepeuxvoter.lu](http://jepeuxvoter.lu).



[jepeuxvoter.lu](http://jepeuxvoter.lu)  
[ichkannwaehlen.lu](http://ichkannwaehlen.lu)  
[icanyvote.lu](http://icanyvote.lu)  
[eupossosvotar.lu](http://eupossosvotar.lu)

## Site Internet de la campagne

Firefox http://www.jepeuxvoter.lu/fr/

www.jepeuxvoter.lu/fr/

**Je** peux voter

OLAI OFFICE LUXEMBOURGEOIS DE L'ACCUEIL ET DE L'INTEGRATION

PARLEMENT LUXEMBOURGEOIS

### Alors, je m'inscris !

**Participez aux élections européennes du 25 mai 2014 !**  
**Inscrivez-vous avant le 28 février 2014 (c'est-à-dire le 27 février au plus tard).**

Le 25 mai 2014 auront lieu les prochaines élections européennes.

Si vous êtes citoyen européen résident au Grand-Duché de Luxembourg, vous avez le temps jusqu'au 27 février 2014 pour vous inscrire sur la liste électorale pour les élections européennes!

Profitez-en pour vous inscrire le même jour sur la liste électorale pour les élections communales d'octobre 2017 !

**La loi du 17 décembre 2013 portant modification à la loi électorale a supprimé la condition de résidence de 2 ans! Dorénavant, TOUS les citoyens européens résidant au Luxembourg pourront participer aux élections européennes au Luxembourg!**

*Si vous êtes de nationalité luxembourgeoise, vous êtes inscrits automatiquement sur les listes électorales sans démarche supplémentaire. Vous pouvez néanmoins trouver de plus amples informations concernant les élections sur [www.elections.public.lu](http://www.elections.public.lu). Merci d'encourager vos connaissances non-luxembourgeoises à s'inscrire !*

Home

#### Elections européennes

- Pourquoi voter ?
- Que fait le Parlement européen ?
- Les candidats et leur programme
- Qui peut voter ?
- Comment s'inscrire ?
- Comment voter ?
- Devenir candidat
- Campagne « JE PEUX VOTER »
- Liens utiles

Download

Bientôt disponible dans d'autres langues...

#### Elections communales (octobre 2017)

Contact  
About the site  
Legal note

[www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu)

[www.ichkannwaehlen.lu](http://www.ichkannwaehlen.lu)

[www.icanvote.lu](http://www.icanvote.lu)

[www.euossovotar.lu](http://www.euossovotar.lu)

# Ressortissants de l'Union européenne



participez aux  
**élections européennes**  
du **25 mai 2014.**

Inscrivez-vous sur les listes  
électorales avant le  
**28 février 2014.**



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
DE L'ACCUEIL ET  
DE L'INTÉGRATION



PARLEMENT EUROPÉEN



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



[jepeuxvoter.lu](http://jepeuxvoter.lu)  
[ichkannwaehlen.lu](http://ichkannwaehlen.lu)  
[icanvote.lu](http://icanvote.lu)  
[eupossovotar.lu](http://eupossovotar.lu)

## Éléments du stand

